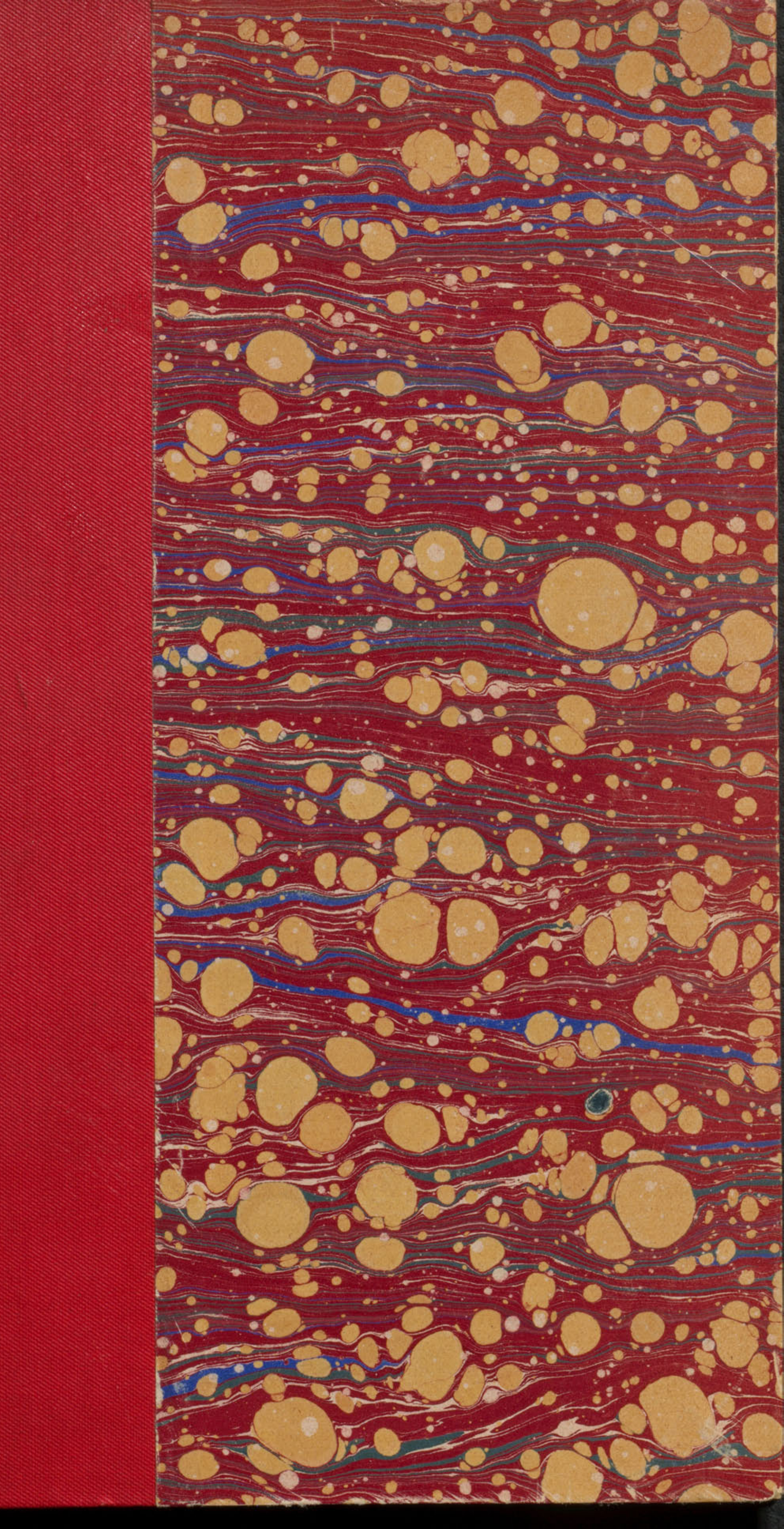
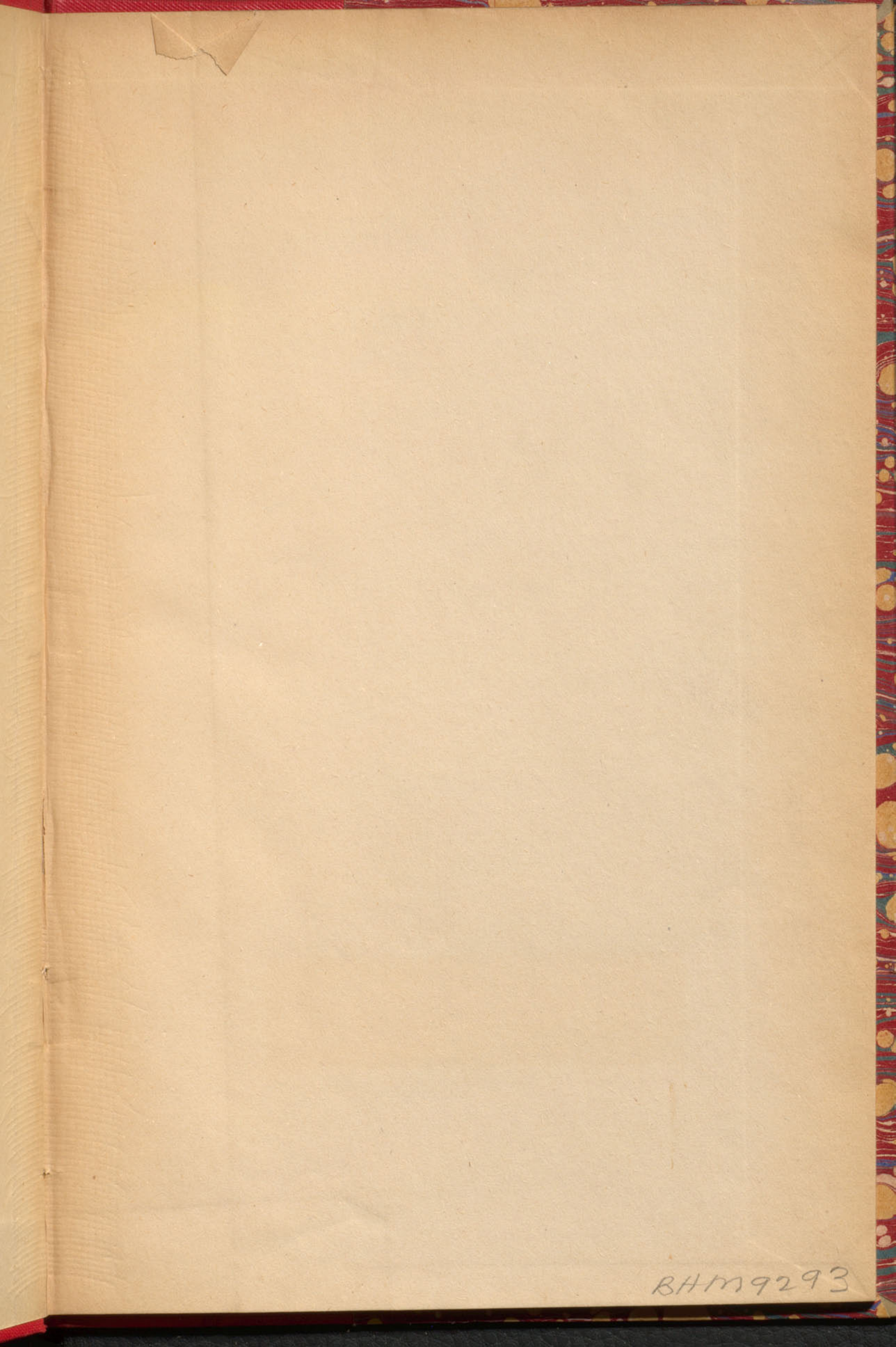


1763. Les Idées de Maistre Alebrand de Florence sur la Puériculture. Par J.-B. Soalhat. la. 8°. *Par.*, 1908.

Thèse, Paris. With text of 3 chapters from the Régime du Corps.



40

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1908 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le Mercredi 25 Novembre 1908, à 1 heure

PAR

J.-B. SOALHAT

LES IDÉES DE MAISTRE ALEBRAND DE FLORENCE SUR LA PUÉRICULTURE

Président : M. BLANCHARD, *professeur*

Juges MM. PINARD, *professeur*
MACAIGNE, *agrégé*
COUVELAIRE, *agrégé*

Le candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical

PARIS

IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Henri JOUVE, Éditeur

15, Rue Racine, 15

1908

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. LANDOUZY
Professeurs	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	CH. RICHET
Physique médicale	GARIEL
Chimie organique et Chimie générale	GAUTIER
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD
Pathologie médicale	BRISSAUD DEJERINE
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE
Anatomie pathologique	PIERRE MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	QUENU
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	GILBERT
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	GILBERT BALLET
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	HAYEM DIEULAFOY DEBOVE LANDOUZY
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	JOFFROY
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	RAYMOND
Clinique chirurgicale	LE DENTU BERGER RECLUS SEGOND
Clinique ophtalmologique	DE LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	ALBARRAN
Clinique d'accouchements	PINARD BAR RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	ALBERT ROBIN

Agrégés en exercice.

MM.

AUVRAY
BALTHAZARD
BRANCA
BEZANÇON (FER.)
BRINDEAU
BROCA (ANDRÉ)
BRUMPT
CARNOT
CASTAIGNE
CLAUDE
COUVELAIRE
CUNEO
DEMELIN
DESGREZ
DUVAL (PIERRE)
GOSSET
GOUGET
JEANNIN
JEANSELME
JOUSSET (ANDRÉ)
LABBE (MARCEL)
LANGLOIS
LAUNOIS
LECENE
LEGRY
LENORMANT
LŒPER
MACAIGNE
MAILLARD
MARION
MORESTIN
MULON
NICLOUX
NOBECOURT
OMBREDANNE
POTOCKI
PROUST
RENON
RICHAUD
RIEFFEL, chef des travaux anat.
SICARD
ZIMMERN

Par délibération en date du 8 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MA FAMILLE

En témoignage de reconnaissance profonde.

J.-B. S.

LES IDÉES
DE
Maistre Alebrand de Florence
Sur la Puériculture

PRÉFACE

Dans son *Histoire de l'Obstétricie* (1) Edouard de Siebold signale en termes sévères l'oubli complet de l'obstétricie dans la littérature médicale du XIIIe siècle ; « dans les écrits qui parurent, dit-il, elle ne fut pas même mentionnée ; on ne pensait pas qu'il valût la peine de transcrire ce qu'on aurait trouvé dans les écrits antérieurs ». Et le maître de Gœttingue se hâte de conclure que les médecins et les chirurgiens de « cette triste époque » se désintéressèrent tout à fait de cette partie de l'art médical.

---

1. *Histoire de l'Obstétricie* par Siebold, traduit par Hergott. Paris, 1893, t. I, p. 305-306.

Il m'a été donné cependant de découvrir dans un manuscrit fait en ce siècle si incriminé, sinon un traité complet, du moins quelques principes généraux d'obtétricie qu'il m'a paru intéressant de rassembler ici.

J'ai apporté le plus grand soin à la publication des chapitres qui font l'objet de ce travail, j'ai fidèlement transcrit chaque expression, chaque mot, respectant scrupuleusement les fantaisies orthographiques du copiste. Le résumé analytique, qui précède les fragments extraits de l'œuvre de maistre Alebrand de Florence, n'a dans mon esprit d'autre but que de dégager du chaos des anciennes doctrines les idées justes qui s'y trouvent mêlées. Il me permet en outre de présenter chaque chapitre sous le titre correspondant aux trois formes que revêt, suivant mon maître, le professeur Pinard, la puériculture : puériculture avant la conception, puériculture intra-utérine, puériculture après la naissance.

Mon but n'est pas de discuter, mais d'exposer les idées d'Alebrand.

Pour faciliter l'intelligence du texte j'ai placé un glossaire emprunté en grande partie aux œuvres du Dr Dorveau, le sympathique bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie : je suis heureux de l'en remercier, ainsi que des renseignements qu'il m'a si aimablement fournis.

Je dois la plus grande reconnaissance à mon camarade, le Dr Roncayrol, qui m'a indiqué le livre d'Alebrand, et qui s'est efforcé de m'aider dans mes re-

cherches ; à mon ami le Dr Fournier qui m'initia à la paléographie, et qui me dispensa avec une obligeance que je ne saurais oublier les conseils les plus utiles.

Que M. le professeur Blanchard, qui joint à ses nombreux titres celui de fondateur et de premier président de la Société française d'Histoire de la Médecine, veuille bien agréer ici l'expression de toute ma gratitude pour le grand honneur qu'il m'a fait en acceptant de présider la soutenance de ma thèse.

Ma satisfaction serait grande, si cette très modeste contribution à l'histoire de l'obstétricie pouvait aider à combler la lacune dont parle Siebold dans son magnifique ouvrage.

INTRODUCTION

Alebrand et son Œuvre

Maistre Alebrand de Florence n'a pas eu de biographe. Quelques auteurs de répertoires lui ont consacré, il est vrai, des notices plus ou moins sèches, mais les renseignements qu'ils nous fournissent sont dénués d'intérêt. Brunet, dans le *Manuel du Libraire*, Michaud, dans la *Biographie* qui porte son nom, Chéreau dans le *Dictionnaire Dechambre*, Hirsch, dans le *Biographisches Lexicon*, ont tendance à identifier notre auteur avec un célèbre médecin italien Aldobrandino, ou Dino del Garbo qui naquit vers la fin du XIIIe siècle et mourut, comme nous l'apprend Villani, le 30 septembre 1327. La date que porte le manuscrit que nous avons spécialement étudié paraît exacte. Or, puisque Alebrand écrivit son œuvre en 1256, en pleine renommée, il nous semble abusif de reculer pour les besoins de la cause les limites ordinaires de la longévité. Nous renonçons donc à confondre notre physicien avec l'éloquent professeur des universités de Florence, de Sienne et de Bologne. Les historiens qui ont parlé de ce der-

nier n'ont, du reste, pas mentionné parmi les écrits qu'il a laissés le traité qui nous occupe.

Littré, dans un article du tome XXI de l'*Histoire littéraire* paru en 1847, a fait une courte étude de l'œuvre d'Alebrand suivant les trois manuscrits qu'il connaissait.

Tel était l'état de la question lorsque, en 1906, M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, fit paraître dans la *Romania* (1) une notice qui apporte certains faits nouveaux du plus haut intérêt. D'abord, il nous indique la plupart des manuscrits qui nous sont parvenus. En voici la liste : Paris, Bibl. Nat. fr. 1288, 2021, 2022, 12923, 14822 ; nouv. acq. fr. 6539. — Paris, Arsenal, 2510, 2511, 2814, 2872. — Rome, Vatican. Reg. 1256, 1334, 1451 (fragment). — Londres. British Museum Sloane, 2435, 2806. — Oxford. Bodl 179. — Ashburnham. Barrois, 265 (vendu en 1901). La compilation a été traduite en italien et l'on en connaît deux versions différentes par Zucchero Bencivenni, l'autre par « un anonyme ».

M. A. Thomas pense qu'Alebrand mourut à Troyes en Champagne en 1287. Le n° 428 du cartulaire de Montieramey serait son testament. Voici *in-extenso* ce document :

---

1. « L'identité du médecin Aldebrandin de Sienne », par A. Thomas, *in Romania*, t. XXXV 1906, p. 454-456.

« Magister et fratres hospitalis sancti Anthoni Viennensis diocesis » reconnaissent que « magister Aldobrandinus de Senis, physicus, Trecis commorans » leur a légué par testament « domum suam sitam Trecis in vico Sancti Abrahe cum ipsius domus pertinenciis quibuscumque... que sunt sub dominio et justicia religiosorum virorum abbatis et conventus Monasterii Arremarensis, qui, cum domum cum per tinentiis per priorem Sancti Johannis de Castello, utendo jure suo, saisiri fecissent... » Les Antonins ayant donné « L lib. tur. » l'abbaye de Moutieramey accorde « Quod nos domum cum pertinenciis suis sub eorum dominio et justicia tenebimus et possidebimus imperpetuum pacifice, mediantibus. II. sol. tur. quos singulis annis imperpetuum, in festo Beati Remigii in capite octobris, priori Sancti Johannis in signum recognitionis dominii et justicie reddere et solvere tenebimur apud Trecas, promittentes quod a domino papa vel alio quocumque non impetrabimus nec etiam procurabimus quod ibi sit collegium sen construatur oratorium vel capella nisi de speciali mandato et licentia religiosorum Arremarensium et quod non sit de dominio et justicia eorum dicta domus cum pertinenciis... Datum apud Sanctum Anthonium in nostro generali capitulo die sabbati post Ascensionem Domini anno Domini M. CC. LXXX. septimo. » (Original scellé). (*Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, par l'abbé Lalore, t. VIII, p. 379.)

M. Thomas pense qu'on peut identifier cet Aldobrandinus de Senis avec l'auteur de notre compilation qui est appelé « maistre Halebandis de Sienne »

par le Ms. Bibl. nat. fr. 1288, « maistre Halebrandis de Scenne » par le Ms. Vatic. Reg. 1334, « maistre Halebrandit de Saenne par le Ms. Bodley. 179, maistre Aldebrandius de Scienne » par le Ms. Sloanne 2435, « maistre Aldebrandins de Sciane » par le Ms. Arsenal 2510.

Nous partageons l'opinion du distingué professeur. Il nous semble tout à fait admissible de supposer que notre auteur soit mort à Troyes.

Voici l'hypothèse que nous présentons pour expliquer le séjour d'Alebrand en Champagne. Comme on le verra plus loin, en lisant le prologue du manuscrit B. N. Fr. 2021, cette œuvre fut faite à la requête de la comtesse Béatrix de Provence mère de la reine Marguerite. Sur la recommandation des deux princesses, Alebrand serait venu à Paris comme médecin du roi, et en 1270 après la mort de saint Louis il aurait élu domicile à Troyes, où existait à cette époque une colonie italienne prospère (1).

Alebrand fut, en effet, médecin du roi de France comme en témoigne le prologue du manuscrit fr. 2022.

Chéreau le cite également parmi les archiatres de saint Louis avec Robert de Douai, Roger de Provins, Dude de Laon et la femme Hersend, qui fut, paraît-il, la première maîtresse physicienne.

---

1. Les fréquentes relations entre l'Italie et Troyes déterminèrent certaines familles originaires d'au-delà les Alpes à y fixer leur demeure. (Boutiot. *Histoire de Troyes*, 1870, t. I, p. 374. (Cité par A. Thomas.)

Maistre Alebrand de Florence est le premier médecin qui osa employer la langue vulgaire. Ce fut donc un Italien qui le premier s'affranchit de la tradition qui voulait que les choses de la médecine fussent écrites en latin.

Nous avons eu entre les mains les manuscrits du fond français qui répondent aux n°s 1288, 2021, 2022.

Ce dernier, qui est écrit sur un papier du xve siècle est intitulé : *Le livre nommé le Régime du corps que fist jadiz maistre Alebrandin médecin du roy de France*. Il n'a pas de prologue.

Le manuscrit 1288 — qui est de la même époque — a un prologue qui commence par ces mots : « Tuit li acteurs qui onques traictèrent de médecine si dient et voirs est... »

Le manuscrit 2021 (Velin, XIIIe siècle), étant le plus ancien, nous a semblé le plus digne de foi, c'est donc à lui que nous avons eu plus volontiers recours, dans cette étude, mais, le folio 15 ayant été lacéré, nous avons dû nous reporter pour l'étude du chapitre détruit au manuscrit 1288 (1).

Le manuscrit fr. 2021 est un petit in-4° à deux colonnes renfermant 71 folios. Il commence ainsi : « Au commencement de che livre si dirons pour coi il fu fais et la ou il fu prins et quant il fu fais a le

1. Le livre d'Alebrand a eu les honneurs de l'imprimerie, c'est même un des plus anciens ouvrages en prose qui ait été mis sous la presse. Nous avons eu entre les mains l'exemplaire conservé à la Nationale. C'est un in-folio gothique orné d'une vignette en bois. Voici sa cote, Tc, II, 7, réserve.

requeste le contesse de Prouvenche, ki est mere le roine de France le roine d'Engleterre et le roine de Alemaigne et la contesse d'Angou. Et si le fist maistres Alebrans de Florence en l'an de l'incarnation Jhesu-Crist. M. CC. LVI. ans, quant ele dut venir veir ses filles si com ele fist. Et li fist cest livre, pour che k'il ne pooit aler avoec li, car ele ne vaut mie k'il laissast les morcheans d'outre les mons k'il avoit en cure et le tenoit plus de lui ke d'un autre. Si li fist faire che livre por porter avec li et por garder (1). »

Notre intention était d'étudier dans son ensemble le livre d'Alebrand, mais la diversité des sujets traités ne nous permettait pas de réaliser un travail homogène ; sinon, il nous eût fallu pratiquer des coupures qui auraient modifié le caractère de l'œuvre.

Nous avouons, du reste, que nous fûmes déçu, à la lecture du *Régime du Corps*. Le prologue nous laissait espérer un manuel à l'usage d'une princesse, quelque chose comme un bréviaire médical spécialement composé pour une femme, qui partant pour un très long voyage, y trouverait les notions utiles à connaître pour la conservation ou l'amélioration de

1. La comtesse de Provence est Béatrix de Savoie, femme de Raymond Bérenger IV, mariée l'an 1220 et morte en 1266. Ses filles étaient Marguerite, mariée à saint Louis en 1234. Eléonore au roi d'Angleterre en 1236. Sancie à Richard d'Angleterre, comte de Cornouailles, qui fut élu dans la suite roi des Romains, et Béatrix à Charles, comte d'Anjou.

sa santé. Il n'en est rien. Contrairement à l'opinion de Chereau, qui prétend que « l'œuvre d'Alebrand est assez bien ordonnancée pour l'usage que pouvait en faire une princesse qui quittait sa belle Provence pour aller embrasser ses filles », il nous paraît que le livre du médecin de Béatrix de Savoie n'a rien d'un vade-mecum : c'est un traité général où sont rassemblées toutes les connaissances ayant cours à cette époque et qui sont l'émanation des doctrines d'Hippocrate, de Galien, de Constantin, de Johannitius, d'Ysaac, d'Aristote, de Diogène, Sérapion, Razès, Avicenne (1). Les Grecs et les Arabes sont les maîtres dont il expose les leçons. Aussi bien prend-il soin de rejeter sur eux la responsabilité des erreurs qu'on pourrait lui reprocher.

Le traité comprend quatre parties : « Et il mist IIII parties el livre de coi li primiere parole de tout le cors queles coses il sont propres à santé garder et queles non et est ordenée par XX capiteles. La seconde partie parole de cascun membre garder a per lui. Li tierche partie parole des coses k'il nous convient user communement. Le quarte enseigne comment on puet par nature connoistre l'oume et la femme par dehors ». La première partie est la plus intéressante. Voici les titres des vingt chapitres dont il est parlé dans la division :

« Li premiers est de l'air.

---

1. Nous citons dans l'ordre où ils sont donnés dans le manuscrit les noms des divers auteurs où a puisé Alebrand.

Li second de mangier.

Li tiers dou boire.

Li quars du dormir et du vellier.

Li V du travellier et du reposer.

Li VI du baignier.

Li VII d'abiter avoec femme.

Li VIII par coi on se doit garder de courous.

Li IX en quel tans on se doit sainier.

Li X par coi on se doit ventoser et a coi il fait bien.

Li XI a quel coses les sansues font bien et por coi on les use.

Li XII par coi on se doit purgier et en quel tans.

Li XIII por coi il fait boin user le vomir et a coi il est boins.

Li XIIII comment on se doit garder de pestilense et de corruption d'air.

Li XV comment on doit le cors garder en cascune saison de l'an.

Li XVI comment on doit connoistre les lius et les viles por demorer plus sainnement.

Li XVII comment on se doit garder ki veut errer par mer.

Li XVIII comment li femme se doit garder puis k'ele est ençainte et comment on puet apprendre a femme à soi delivrer legierement de sen enfant.

Li XIX comment on doit l'enfant garder puisqu'il est nés et comment on doit connoistre et eslire le nourice por garder et nourir l'enfant.

Li XX comment on doit son cors garder en cas-

cun aige et comment on puet le villece atargier et soi maintenir jone. »

Notre étude se rapporte aux seuls chapitres VII, XVIII et XIX dans lesquels la puériculture est envisagée sous son triple point de vue.

« D'ABITER A FAME ET POUR QUOY »

Puericulture avant la Conception

L'acte de la procréation est trop important pour qu'il soit livré au caprice ou au hasard ; des conditions dans lesquelles il est pratiqué dépend en effet l'avenir de l'enfant ; aussi maistre Alebrand s'adressant aux personnes de bon sens, insiste-t-il sur l'opportunité de « savoir habité à feme ». Ses préceptes d'hygiène intersexuelle, s'appuyant sur des connaissances anatomiques et physiologiques aujourd'hui désuétes n'en renferment pas moins les principes essentiels de ce qu'on a appelé de nos jours : *la médecine de l'espèce.*

Il nous faut exposer, suivant notre auteur, la physiologie de la digestion. Les aliments se cuisent d'abord dans l'estomac, c'est la première digestion, ensuite dans le foie, c'est la seconde digestion, puis dans les veines, et c'est la troisième digestion. La quatrième digestion est la transformation des matières nutritives en substance d'os et de chair : c'est de cette humeur nourricière que dérive le sperme ; c'est pourquoi l'abus du coït appauvrit l'organisme : la vue faiblit, l'appétit est supprimé, le

teint pâlit, les cheveux tombent, les flancs sont douloureux, l'homme vieillit et perd la faculté d'engendrer. Telles sont les calamités qui accablent celui qui abuse de la femme et maistre Alebrand en passe.

La continence n'a pas de plus heureux effets, notamment chez les personnes non habituées à la chasteté, et il cite le médecin arabe, Haly ben Abbas, qui rapporte le cas de veuves, voire même de pucelles ayant passé l'âge du mariage qui souvent meurent faute d'accomplir « ceste besoingne ». Car « telle nature quant on la retient, si a de soy nature de venin ».

Il convient donc de pratiquer l'acte sexuel, mais avec modération, et suivant certaines conditions.

Il faut s'abstenir « quant on se sant plus plain de boire ou de manger » et aussi « quant on est vuit et on a grant fain », sinon on s'expose aux maladies. L'heure de choix « est quant la viande est près comme cuite en la tierce digestion et qu'on soit vuit d'oriner et d'autres choses faire ».

Si la fécondation a lieu un jour après la fin des règles, c'est une constance favorable. Quant au procréateur, il doit être ni gras ni maigre, de bonne et forte complexion.

De la sorte, l'enfant qui naîtra de cette union sera vigoureux.

Au contraire, « *homs yvres et homs qui use trop la femme et jenes enfans et homs de grant vieillece et qui se lievent de maladies ne pevent de legier enfans engendrer* ».

Comme conclusion, maistre Alebrand, contrairement au vieil adage, proclame que pour l'homme qui observe ces enseignements, la copulation n'est pas suivie de tristesse, mais d'une douce joie et que maintes maladies qui entouraient de leurs fumées son cœur et sa cervelle sont dissipées comme par enchantement.

« COMMENT LE FEMME SE DOIT GARDER QUANT ELE EST ENÇAINTE »

Puériculture intra-utérine

Le chapitre débute par une très belle comparaison empruntée à Galien. L'évolution du fœtus est rapprochée de celle du fruit de l'arbre. La fleur et le fruit nouvellement formé sont fragiles ainsi que le fruit mûr le fruit vert au contraire tient fortement à l'arbre. De même dans les premiers et les derniers mois de la grossesse il y a menace d'avortement, si la femme ne prend les précautions nécessaires. Au quatrième et au cinquième mois, au contraire, elle peut sans grand inconvénient vaquer à ses occupations.

La femme doit éviter les aliments salés, les substances diurétiques, et emménagogues, manger peu et souvent des viandes qui se digèrent facilement, et se garder de « courous, de *travail*, de pensées, de paour, de *batures* », (traumatismes) tout spécialement au premier et au dernier mois. Elle n'abusera pas des bains, et ne séjournera pas trop au soleil.

Pour fortifier l'appétit, elle a à sa disposition les

stomachiques les plus variés qu'elle prendra sous forme de pilules ou d'électuaires.

A celles qui ne peuvent mener leur grossesse à terme il conseille l'usage de la bistorte.

Quinze jours ou trois semaines avant l'accouchement, la femme subit un véritable traitement qui a pour but de faciliter la sortie du fœtus. On lui donnera des bains de siège émollients suivis d'onctions sur les jambes, les cuisses et la vulve, on lui fera boire du vin additionné de baume, si elle est riche, une décoction dans du vin de racines de cost et d'armoise, si elle est pauvre. Alebrand recommande en outre de prendre des sternutatoire, de monter et de descendre des escaliers, de respirer de bonnes odeurs, enfin, de parfumer les parties génitales, probablement pour attirer en bas la matrice (1). Si l'enfant se présente mal, il n'y a pas d'autre ressource que de quérir la sage-femme qui fera la version. Si l'enfant est mort il faut se hâter d'en délivrer la femme qui court le plus grand danger.

---

1. Siebold, commentant Sérapion qui traite le même sujet, dit : « C'est la vieille doctrine de l'ascension de la matrice, d'où le conseil de faire respirer des vapeurs fortes avec des cheveux et des chiffons brûlés, de l'ail, etc., « ut ex hoc olfactu refugiat matrix ab istis partibus ad inferiora » pendant ce temps la matrice sera attirée en bas par de bonnes odeurs ; « et adhibemur ad os matris omne, quod est boni odoris ut declinet matrix ad inferiora ». L'opinion de Platon qui pensait que la matrice est un animal est ainsi justifié. » Alebrand se contente d'attirer la matrice, non seulement il remplace les fumées mal odorantes par de bonnes odeurs.

Outre la rue et la sabine Alebrand indique, si la femme est grasse, un procédé que préconisaient déjà Sérapion, Haly, Avicenne : la position sur les coudes et les genoux, un coussin sur le ventre.

Après la délivrance on baigne la femme, et on la réconforte par de bons aliments.

S'il survient des maladies après l'accouchement, on suivra le traitement approprié à chacune.

Observation. — Il est intéressant de constater que notre auteur tout en s'occupant de l'hydrothérapie et de l'alimentation de la femme enceinte a insisté surtout sur le repos pendant le premier et le dernier mois de la grossesse.

« COMMENT ON DOIT GARDER L'ENFANT QUANT IL EST NÉS »

Puériculture après la Naissance

Les soins à donner au nouveau-né sont minutieusement décrits. La ligature du cordon, faite avec un fil de laine tordue, doit être éloignée de quatre pouces du nombril ; la plaie est pansée au moyen d'un petit linge huilé qu'on laisse jusqu'à la chute du cordon, au quatrième jour, on saupoudre alors de sel la plaie ombilicale ainsi que le reste du corps. L'enfant est ensuite lavé et la nourrice, dont les ongles sont courts pour ne pas biesser l'enfant, procédera à sa toilette : les oreilles et les narines sont nettoyées, un peu d'huile d'olive sera placée dans ses yeux ; pour favoriser la sortie des « superfluités », Alebrand conseille de mettre « tôt belement » le petit doigt dans le fondement, et de faire l'expression de la vessie.

L'enfant sera emmaillotté avec le plus grand soin ; il faut, en effet, éviter de donner aux membres une mauvaise position que l'enfant pourrait conserver dans la suite. On le dépose alors dans un berceau bien moelleux où il sera à l'abri du froid et d'un trop vif éclairage, il y dormira la tête surélevée. A

son lever, on le baigne, et, pour assouplir ses articulations, on leur imprime avec précaution des mouvements de flexion.

Après cette séance de gymnastique on couche l'enfant dans son berceau sur son ventre, puis sur son dos et on le laisse dormir.

La question de l'allaitement est traitée d'une façon très intéressante. Alebrand préconise l'allaitement maternel, c'est celui qui convient le mieux à l'enfant, car c'est le lait qui le nourrissait dans le ventre de sa mère qui remonte dans les mamelles. Si la mère ne peut nourrir son enfant, il faudra s'adresser à une nourrice (1).

La nourrice doit avoir de vingt-cinq à trente-cinq ans et ressembler autant que possible à la mère, elle aura le teint frais, une forte encollure, la poitrine large et les chairs fermes ; elle ne sera ni trop grasse ni trop maigre. On devra s'informer si elle a de bonnes qualités, car l'enfant pourrait hériter de ses défauts. Ses mamelles ne seront ni trop grosses ni trop petites, ni trop dures ni trop molles, mais « duretes ».

Le lait doit être blanc, de saveur douce, ni trop clair ni trop épais. Voici l'expérience que conseille

---

1. Ces préceptes se trouvent dans Avicenne. « Omnibus modis quibus est possibile, lac matris infanti ad sugendum dandum est : ipsum enim est nutriens, quod magis simile existit substantiæ nutrientium præteritorum, quibus alebatur dum in ventre erat ». (*In* Siebold, t. I, p. 268).

Alebrand pour se rendre compte de la consistance du lait. Une goutte est placée sur l'ongle, si elle tombe sans remuer le doigt, le lait est trop clair, si l'ongle étant tourné, elle ne tombe pas, il est trop épais. Il faut en outre s'informer de l'âge de so enfant, s'il a un mois ou deux, c'est parfait, mais s'il a un ou deux ans, le lait ne vaut rien. On n'acceptera pas une nourrice qui a accouché avant terme ou qui a perdu pour une raison ou pour une autre son enfant.

Quand on aura trouvé une bonne nourrice, on aura soin de bien l'alimenter et de lui interdire l'usage des plantes qui corrompent le sang comme l'oignon, l'ail, la roquette, etc. Elle devra travailler modérément. On lui évitera les rapports sexuels,car une femme ençeinte qui allaite tue son nourrisson.

La nourrice donnera le sein peu et souvent. Dans l'intervalle des tétées, l'enfant sera invité à dormir par la nourrice qui le bercera en lui chantant des « cançonnetes beles et douces ». L'allaitement durera deux ans.

Quand les dents commenceront à pousser on fera prendre à l'enfant des bouillies, plus tard des gâteaux; pour fortifier ses gencives, on lui permettra des racines de réglisse ou de glaïeul.

Quand l'enfant marchera, on veillera à ce qu'il porte ses pas sur des surfaces moelleuses, et à ce qu'il ne reste trop longtemps sur ses jambes, car jusqu'à sept ans les membres plient volontiers.

Dès que l'enfant commencera à parler,la nourrice

lui lavera la bouche avec de l'eau d'orge et lui apprendra à dire des mots faciles comme maman, papa.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

D'ABITER A FAME ET POUR QUOY (1)

Chascuns qui a sens naturel et discretion doit mettre toute s'entente et tout son povoir de savoir habité a feme, pour ce que c'est une des choses principaux du corps sainnement maintenir, et du corps mettre a neant qui atrampeement ne le set faire et user ; et pour ce vous en dirons le bien et le mal qu'il peut faire et l'eure en laquelle on le doit faire pour le corps maintenir en santé et pour les maladies eschever, qui en pevent avenir. Sachiés que la matière, qui se depart du corps de l'omme a la femme user, si est la superfluité des humeurs qui tous les mambres norrissent. Et pour ce entendre vous convient savoir que toutes choses qui norrissent le corps de l'omme se cuisent premieremant en l'estomac, et celui cuisemant apelle phisique premiére digestion ; après se cuisent ou foye, et se appelle seconde digestion ; après se cuisent es vaines qui vont parmi le corps, et se apelle tierce digestion.

Encore quant se norrissement ist (2) hors des vian-

---

1. Ms. fr. 1288, feuillets 142, 143.
2. *Its*, sort.

des et mue en substance d'os et de char et des autres membres, lors dit phisique que c'est la quarte digestion, et de ceste quarte digestion depart la nature que nous vous avons nommée, combien que Ypocras die qu'elle se depart plus de la cervelle que des autres membres : et c'est prové par experimant, car il dit que ce on copoit deux vainnes qui sont dessouz les oreilles, cilz a qui on les coperoit n'aroit povoir de gisir a femme ne d'angenrer. Or vous dirons quelles maladies aviengnent par trop user la femme : tous li corps en afleblist et toute (1) la veue et oste tout le talant de manger ; Et fait mauvaise couleur et fait devenir l'omme chauve et fait venir doleur de flans et feblesse de ners et souvant fait avoir alaine mauvaise et tout le corps refroidier et toute la vertu de chacun membre met a neant et sur toutes choses fait enviellir et fait plus, car il fait perdre l'engenrer et fait venir autres maladies assés, que nous ne dirons mie pour plus briefmant parler.

Et pour les maladies eschiver qui en viennent, vous aprandons le temps et l'eure que on le doit faire. Premierement se doit chascuns garder qui ne le fasse quant on se sant plus plain de boire ou de manger, pour ce que maladies en aviennent, si comme pour travailler après manger, si comme dit vous avons ci devant ; et se il avient que on le face, si se doit on pou movoir et aler pour la viande avaler. Et encor se doit on garder que on ne le face

1. *Toute*, enlève.

quant on est vuit et on a grant fain, et se c'est homme qui soit maigre et sec ycellui fait devenir etique et mettre la chaleur a neant. Mais la droite heure du fait est quant la viande est près comme cuite en la tierce digestion et que on soit vuit d'oriner et d'autres choses faire. Et ceste heure povez savoir par les enseignemens que nous vous diximes ou chapitre du travaillier et ceste heure n'est mie egal a chascun, quar la viande se cuit plus tost en l'ung que en l'autre : pour se doit chascung garder quant il cuide que la viande soit cuite, et adonc se faire le veult, si le face, car sachez que c'est bonne heure pour enfans engendrer, especialement se la femme est delivrée ung jour devant de sa privée maladie, quar sachez que homs yvres et homs qui use trop la femme et jenes enfans et homs de grant vieillece et qui se liévent de maladies ne pevent mie de legier enfans engendrer, mais cilz qui sont de bonne complexion et forte et ne sont ne trop gras ne trop maigre et ont les vainnes larges, tel homme peut plus faire ceste besoingne et enfans engenrer que autre. Et devez savoir que ceste besoingne faire trampeement, si comme deviser vous avons, fait le corps plus legier et l'homme devenir lyé (1) et si oste mout de pancées et assouage (2) les angoisses des amours dont maintes gens en sont surprins et fait eschever maintes maladies qui pevent avenir au

---

1. *Lyé,* gai.
2. *Assouage,* adoucit.

cuer et a la cervelle par fumées que sont detraites qui par ce se peut vuidier.

Et sachez que qui l'a aprins et acostumé a faire ne le doit mie de tout entrelaissier, pour ce que telle nature, quant on la retient, si a de soy nature de venin, si comme vous povez veoir en fames veves de religion et aucunes fois en pucelles qui trespassent l'eure de marier, qui soudainement souventes fois meurent, sy come dit Haly (1) et en aviennent maintes maladies que nous ne conterons mie ore. Et qui ne peut du tout tenir ces enseignemens, si vaut encor mieulx qu'il le face quant il est plain que quant il vuit, et si vaut mieux le faire quant on est chaut que quant on est froit, si comme Galiens dit et enseigne.

1. Haly ben Abbas. *Médecin arabe.*

COMMENT LE FEMME SE DOIT GARDER QUANT ELE EST ENCAINTE (1)

Pour bien entendre ce ke nus vus dirons si devés savoir ke li enfes ki est u cors de le femme est aussi comme li fruis des abres, car vus vées premierement ke li flors u li fruis vient qu'il se tient foiblement a l'arbre et par pau de vent u de pluie chiét ; et après quant li fruis engrosse et il se tient fort et ne chiét mie volentiers et quant il voit qu'il est meürs si chiét aussi comme li flor legierement.

Tout ausi devés entendre de femme ke ou premier mois et ou secont et ou tierc puet on anientir se grossese s'ele ne se set garder ; du quart ne u cinquiéme n'i a mie si grant peril et se puet on sainnier et purgier en ce tans et ouvrer en li, se mestiers est, si com dist Ypocras, pour ce ke li enfes se tient fort si com li fruis qui n'est mie meürs.

Mais, el tans k'ele est près de delivrer si a peril si com devant ; et por le peril eskiwer vus aprenderons comment cascune femme ençainte se doit garder : premierement c'estuet garder de toutes coses trop salées, car, si com dist li philosophes, por ces

1. Ms F 2.021 feuillet 27 à 29.

coses mengier porroit li enfes sans ongles naistre et sans caviax (1), et de toutes coses qui facent bien oriner et qui leur privées maladies leur puist faire venir, si com cice, faseoli, rue, ape, lupins (2) ; et n'est pas boin que le menguce trop a une fois ne diverses viandes, mais petit et souvent et ke ce soit boines viandes si com gelines, petris, mauvis, chieveros, castron et toutes viandes qui volentiers se cuisent ; et boivent boin vin tempré a I pau d'ewe. Et leur estuet garder de courous, de travail, de pensées, de paour, de batures, et user toutes coses de joie et soulas ; et ce lor convient faire especiaument au premier et au daierain (3).

Et ne les convient mie trop baignier si com nous le deviserons, ne au solel trop demorer et si flaire coses de boinnes odeurs et portent reubes fresces et netes. Et por l'apetit conforter si lor fait hom mangier poires et puns de gernate et puns aigres et faicent faire laituaires ki faire le puet et ki lor conforte l'estomach

---

1. *Caviax*, cheveux.

2. Ce passage est confus, et l'on peut se demander si Alebrand a voulu interdire à la femme enceinte l'usage des substances diurétiques ou si le copiste a mal interprété sa pensée. Les deux autres manuscrits sont contradictoires.

Manuscrit 1288 : « et doivent manger toutes choses qui bien font oriner et qui leur privées maladies leur puist faire venir si come chiches, faceoli, rue, ape lupins ».

Manuscrit 2022 : « Et chose ne leur convient menger qui leur privées maladies leur puisse fere venir si come séches, face ville, rue, ache, lupins. »

3. *Daierain*, dernier.

et tout le cors, com fait de piles ki ne sont mie pertuisées et de piretre, de cascun I drame, et de gingembre et de mastic, de cascun IIII drames et citonal et de cassia ligena, de cardamon et de nois muscate et de cinamomum, de cascun II drames, et de beten rouge et de poivre lonc, de cascun III drames et faire poure de toutes ces coses et puis après laituaires faire a çucre.

Et encore puet user celes ki l'enfant ne puent porter a droit terme use pourre d'une herbe que li phisitiien apelent bistorte cascun jor a I pau de vin meslé d'yawe, ou on en face laituaires.

Et quant li tans vient de delivrer, XV jours u III semaines devant, si se doit baignier cascun jor en ewe ou soient cuites mauves, violettes, semence de lin, fiens grec, orge, camomille ; et se doit on faire oindre les gambes, les cuisses, le poinil et entour le liu privé d'oile de camomille, de cras de geline, d'escume de burre, de dyauté ; et a l'issir du baing, s'ele est rice, si boive II drames pesant de basme en vin tiéve et s'ele est povre, si faiche cuire en vin racines de cost et d'armoise et après u vin boive II drames pesant de fiel de toriel et se painne (1) d'estiernuer et de retenir s'alaine par le bouce et par le nés et s'efforce d'aler et de monter et descendre degrés et après fere pose, et face froter ses piés et ses mains et flairir coses de boinnes odeurs et face parfumer soi par desous de racines de cost et

1. S'efforce.

de pinkenart. Et se mangier c'estuet par faiblece, si menguce coleis et œf maus, pau et sovent, et boive vin trempé à I pau d'ewe. Et se c'est cose qu'il face froit, si facent l'air escaufer de carbon alumé et en esté le refroident et puent demourer en ewe tieve juskes au bouteril (1).

Ches coses sont boines generaument as femmes ki delivrer se welent, mais se c'est cose ke li delivrers soit fors et perilleus, si com de l'enfant qui ne vient mie droitement si com il doit, les piés avant u les bras, car vus devés savoir qu'il doit venir le teste avant naturelment, les bras estendus sour les cuisses ; et s'il vient ensi que nous vus avons dit avant, si n'i a autre consel fors ke d'avoir sage baile (2) qui le mete à point por issir si com il doit. Et se c'est cose ke li enfes soit mort, si se convient haster de le femme delivrer por ce qu'il a trop grant peril ; si li dounés a boire de l'ewe de fins grec ou dates seront cuites et si li dounés III fois u IIII plus, se mestiers est, u jus de rue II drames en vin tiéve, u jus de savinne, u warance en vin, et s'ele est crasse si se couce adens (3) et traie ses genous devers se tieste et ait I cousin (4) desous sen ventre, car si faitement demourer fait totes femmes delivrer plus legierement.

Et après ce que sera delivrée, se doit baignier et

1. Nombril.
2. Sage-femme.
3. A plat ventre.
4. Coussin.

soi conforter de boines viandes ; et se dolours et autres maladies lui avienent, si facent medecines ki as maladies afiérent.

COMMENT ON DOIT GARDER L'ENFANT QUANT IL EST NÉS (1)

Après ce ke li feme sera delivrée de son enfant si vus estuet savoir comment vus devés l'enfant garder. Sachiés que si tost ke li enfes est nés il le convient envoleper en roses broié, mellées en sel delié, et li doit on faire trenchier le boutin (2) au lonc de IIII paus et metre par deseure pourre de sanc de dragon et de saizacol et de coumin, de mirre et I drapel de lin moullié en oile d'olive : et c'est li ensegnemens de maint philosophe, mais il est plus seür cose de prendre I fil de laine retors et loier sor le boutine et après metre desous drapiaus molliés en oile et laissier jusques a IIII jors et lors cara (3) ; et quand il sera caus (4), si vus devés haster de metre sus du sel delié mellé a pourre delié de cost u de somac u fien grec u d'orvigano ; et de ce poés saler tot li cors fors le nés et le bouce pour le boutine et pour tot le cors escaufer et endurcir ; por ce que sitost que li enfes sera

---

1. Ms. F 2021 fol.29 à 31.
2. Cordon.
3. Tombera.
4. Tombé.

nés tous cors sera tenres et deliés, si sent legierement coses caudes et froides après ki trop legierement li griévent et porroient amortir se naturel forme et cangier et le puet on plus d'une fois saler, se mestiers est, especiaument a chiaus qui assés aront de superfluité. Après le doit on laver, et doit li nourrice ses oreilles et ses narines destouper et garder qu'elle ait ses ongles rongiés (1) qu'ele ne puist l'enfant grever, et mete as iex I pau d'oilė d'olive ; après le doit laver et le petit doit dedans le fondement metre tot belement et ouvrir, pour miux les superfluités espurgier, et se vesie espraindre belement por miex oriner et tant com on puet de froit garder ; et quant ce sara ke le vaura loier, si doit les membres souef coucier et estendre et drecier et metre a point a douner le bele fourme, car c'est legiére cose a faire a sage nourrice, car tot ausi comme li cire quant ele est mole prent tel forme c'om li veut douner, ensi li enfant prendront tel fourme ke leur norrice leur doune et pour ce sachiés ke biautés et laidure a avoir tient a grant partie as nourice.

Et quant il ara loiiés les bras et les mains envers les genous et le tieste legierement loié et couverte, si le laisse dormir en biercuel, mais qu'il ne soit plains de coses dures et aspres, mais de soués ki le gardent du froit et ne li doignent mie trop grant caleur et gardés ke li teste soit plus haute que li cors et dorme

1. *Rongiés*, coupés.

droit, si que li cors ne penge de nule part et li teste d'autre ne nus des autres membres ; et li maisons ou il dormira soit oscure et ne mie trop, car li grans clartés li pourrait trop grever a le veüe. Quant il ara asés dormi si le doit on lever ; car c'est se droit ure, et puet ce faire II fois u III le jor : et se c'est en esté qu'il face caut si face l'ewe un pau tiéve et se c'est en yver si soit plus caude et au baignier le gart (1) ke li ewe ne li entre es orelles ; et le doit prendre par le main diestre et estendre par deseure sen pis (2) a le senestre et le senestre vers le destre, et les piés et les gambes ploiier legierement par deriére le teste por les gointures des genous faire plus legiéres et mouvoir et ensi doit on faire des autres jointures et movoir por estre plus legiéres. Et quant il sera lavés si le doit essuer de drapiaus ses et soués et remetre dormir et faire gesir premierement sor sen ventre et puis seur le dos. En ceste maniére doit on l'enfant garder quant li femme s'en délivre.

Or, vous dira en quel maniére le devés alever : sachiés que li lais que on li doit douner et cil ki miex li vaut, si est cil de le mere, por ce ke de celi mesmes dedens le ventre de le mere est nourris, car natureument puisqu'il est hors du ventre revient le lais as mamieles. Et doit avoir asé d'estre alaitier II fois ou III le jour, car c'est assés et le doit on pau faire au commencement et vauroit miex

1. *Gart*, garde.
2. *Pis*, poitrine.

c'on li mesist devant l'alaitier un pau de miel en le bouce et convient espraindre le mamele et laissier aler avant et puis après le poés alaitier ; et ne convient mie tant alaitier, qu'il soit trop estendus, mais qu'il se repose tot belement, après l'alaitier tant que li lait soit avalés et après doit on le biercuel doucement mener.

Mais por çou que les meires ne puent mie tousjours mourrir leur enfant, ains leur convient avoir nourrices, si aprenderons quelles nourices eles doivent avoir. Si estuet ces coses garder l'aage, se forme, se coustume, ses mameles, s'ele a boin lait et le tans qu'ele a eu enfant, se c'est loing u priés ; et ki trovera ces coses boines selonc ce que nus vus dirons si les fait boin prendre.

Premièrement vus dirons del aage : li femme qui l'enfant norrist doit avoir aage de XXV ans (1), car c'est li ages u li caleur naturex est plus fors por boines humeurs engenrer ; vus devés regarder le femme qu'ele soit samblans a le mere tant com ele puet plus et k'ele ait boinne couleur meslée de rouge en blanc et qu'ele ait le col gros et fort et le pis large et le car dure et ne soit mie trop crasse ne trop magre et soit sainne, tant com porra plus trover, car les maladives norrices tuent ains droite eure les enfans. Des coustumes doit on garder s'ele est bien entechie (2), ne ne convient qu'ele soit ireuse, ne triste, ne paou-

1. Les deux autres manuscrits ne sont pas aussi exclusifs : selon eux, la nourrice doit avoir de XXV à XXXV ans.

2. Si elle a de bonnes qualités.

reuse, ne sote, car ces coses remuent les complexions as enfans et les fait devenir sos et mal accoustumés : et por ce li philosophe aprendent ancienement a lors seignours qu'ils fesissent nourir lor enfans à sages nourices et bien acoustumées, por ce ke par le malvaisté de lor nourrices ne peüssent lor noble forme cangier. Le forme des mamieles doit on garder et convient qu'eles soient duretes et ne mie trop moles ne ne soient trop grans ne trop petites, car trop grans mamieles fent les enfans camus devenir quant par deseur le nés le metent. Le quantité et le nature de lait doit on garder car li lais doit estre blans, ne trop clers, ne trop espés, ne vers, ne rouges, ne noirs, et convient que li flaireus ne soit mie forte et li saveurs ne soit trop grosse, ne trop amère, ne salée, mais douce ; et por conoistre s'il est trop gros ou trop deliés si en prendés une goute et le metés sour l'ongle, et s'il chiét sans l'ongle removoir il est trop clers et s'il ne chiét por l'ongle tourner il est trop espés : or prendés dont [tel] qu'il ne soit trop espés ne trop clers. Le tans que li norrice a eut enfant doit on garder, car au mains convient qu'il ait I mois ou II de l'eure qu'ele a eu enfant et s'il est cose qu'il ait I an ou II il ne vaut riens et vaut miex cele ki a eu fil que file ; si gardés qu'ele soit accouchée à droit terme, qu'ele n'ait perdu sen enfant devant u par bature u par autre cose.

C'est li cose qu'il convient garder por boine norrice avoir et quant on l'ara, si convient user le nor-

rice boines viandes, si com caudiaus (1), car d'aignel, [de] chaveros, de poules, de poissons a escailles, joutes (2), de laitues et de bouraches, et li garder d'oignons, d'eruke, de senevé, d'apje, de mente, de basilicum, et d'aus et de totes autres coses ki malvais sanc font ; et se doit travellier tempreement (3) et ne mie tous jors reposer et soi garder qu'ele ne gise a homme, car c'est li cose ki plus corrunt le lait et por çou qu'ele ne deviegne ençainte, car femme ençainte, quant ele alaite, tue et destrait les enfans. Et quand li norrice alaite si doit tot avant espraindre se mamele et après alaitier et douner pau et sovent, car trop donner à I fois fait le ventre bruire et enfler et par le bouce regieter. Et quant elle l'ara alaitier si le met dormir, mais qu'il soit I pau reposés tant ke li lais soit avalés et mueve le bercuel belement. a l'endormir de l'enfant doit cançonnetes beles et douces canter. Et li nature de l'alaitier si est jusques à II ans.

Et après removoir l'enfant ordeenement, especiaument quant li dent devant li vienent et les doit on garder de dures coses maschier : ançois li doit douner li norrice pain qu'ele ait en se bouce maschié et faire papin de mies de pain et de miel et de lait

---

1. Les deux autres manuscrits donnent, manuscrit 2022 : chaudeaux d'amandes ; manuscrit 1288 : chaudel d'amandes.

2. *Joute* est une faute du scribe, il faut lire choux comme dans le manuscrit 2022.

3. Avec modération.

et I pau de vin donner et s'il enfloit ou rendoit par le bouce si le doit on tot entrelaissier et alaitier tant ke li mals talens soit passés et li puet on douner couleis de char ; et quant il commence a maschier si li face tortieles de pain et de çucre a maniéres de dades. Et quant il commencera a aler si convient c'on ne li face pas tenir ses piés sor coses dures, mais en liu mol et souef et ne soit pas li I gambe haute ne li autre basse, car ce fait les enfans devenir boisteus et ne doit pas faire l'enfant trop aler ne sour gambes trop demorer, se VII ans ne sont passés, por le tenreur des membres ki volentiers se desrumpent et ploient.

Et quand li dent li commence avenir si est boin a froter le bouce et les gencives de miel et de sel et li face on tenir en se main I rachinete parée de ricolice ki ne soit mie trop ses et I piéche de rachine de fleurs de glai, car ces coses reconfortent les gencives et desechent les humeurs ki avienent as bouces des enfans. Et quant il commencent a parler si convient le norrice froter de siemme de miel (1) et puis laver le bouce d'ewe d'orge, especiaument a celui qui targe trop a parler, et commence a dire paroles ou il n'a lettres ki face le langue trop movoir, si com a dire maman, papa. Et por les dens faire legierement venir si puet oindre les gencives de bure et de cras de geline.

---

1. Man. fr. 1288, de sal gommé et de miel. — Man. fr. 2022 de salame et de miel.

Ches ensegnemens que dit vus avons doivent savoir cil ki font lor enfans norrir et se a venir de dens lor vient maladie ou autre eure, si en ait on consel que boins soit, car cis dires n'est mie no ententions.

Vu : le Président de la thèse,
R. BLANCHARD

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer.
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris
L. LIARD

GLOSSAIRE

Les ouvrages qui nous ont été le plus utile pour la rédaction de cet index sont :

1° l'*Antidotaire Nicolas*, publié par le Dr Dorveaux. Paris, 1896.

2° *Promptuaire des médecines simples*, de Lespleigney publié par le Dr Dorveaux. Paris, 1899.

APE. — *Aipe Apie Apje Ache* Ache des marais (*Apium graveolens L.*) ou ache des apothicaires, l'ache ordinaire est le persil.

AIRE. — *Aus.* ail.

BASME. — *Baume de La Mecque*, suc résineux tiré du Baumier. Arbre de l'Arabie Heureusc, du XIe au XVIe siècle ce fut aux environs du Caire, dit Planchon (t. II, p. 23)7 [Planchon. *Traité pratique de la détermination des Drogues simples d'origines végétale*, Paris, 1875, 2 vol. in-8] qu'on retira surtout le Baume. (*Baume d'Egyte*). En tout cas, ç'a été toujours un produit rare et qu'il a été difficile d'avoir à l'état de pureté.

BASILICUM. — *Basilique*. Grand basilique, plante odoriférante de la famille des labiées. « Aucuns l'appele herbe basilique pour ce qu'elle a vertu venimeuse ». (*Le grand herbier*, n° 355). Alebrand qui

mentionne cette plante dans la troisième partie de son ouvrage, dit qu'elle « fait doloir le teste et oste le voire et seke le lait, et oste le talens d'user femme. »

BETEN ROUGE. — *Behen*. C'est le *behem* de l' *Hortiis sanitatis*, le *behein de l'Arbolayr* et le *behin* du *Grant Herbier*. Sous le nom de behen, disent Merat et de Sens, « on connaissait chez les anciens deux racines fort usitées et qu'on ne possède plus dans le commerce aujourd'hui. L'une, appelée behen blanc, (*Behen album*. Off.,) Behmen abiad des Arabes que l'on attribue au *Centaurea Behen L.*, plante de Sibérie et d'Asie. L'autre espèce de behen était appelée rouge (*Behen rubrum*. Off.) et par les Arabes *Behmen ackmar*. On l'attribue au *Statice Limonium L*. plante du bord des mers et des pays salés. »

BISTORTE. — Sorte de renouée : la grande oseille. « Il est une espèce de bistorte, c'est-à-dire de consoulde rouge qui a les feuilles à lappace agu, c'est-à-dire chardon agu » (*Jardin de Santé*, I, 134.)

CARDAMON. — Fruit du cardamome du Malabar (*Elettaria Cardamonum* Maton).

CASSIA LIGENA. — *Cassia lignea*, écorce de cassia lignea produite par plusieurs espèces de *Cinnamomum* de l'Asie (canelle).

CASTRON. — Animal châtré, désigne habituellement le mouton.

CHAVEROS. — *Cheveros*, chevreaux.

CICE. — Pois chiche.

CITORIAL. — *Zédoaire*, graine aromatique, sorte d'épice,

qui ressemble au gingembre, mais qui est d'un goût moins âcre et de meilleure odeur. Il s'agit probablement, chez Alebrand, de la racine de la plante, employée comme condiment au moyen âge. D'après G. Planchon, t. I, p. 625, la zédoaire officinale (*zédoaire ronde* de Guibourt) est le tubercule central de *Curcuma zedoaria* Roscoe.

Caudiau. — *Chaudeau flament.* Mettez un pau d'eaue boulir, puis pour chascune escuelle quatre moyeux d'œufs batus avec vin blanc et versez à fil en votre eaue et remuez très bien, et du sel y mettez bien à point ; et quant il aura bien boulu, tirez le arrière du feu.

Coleis. — *Couleis. Coulis d'un poulet.* Cuisez le poulet, tant qu'il soit tout pourry de cuire et le broyez et tous les os en un mortier, puis deffaites de son boullon, (coulez et mettez du succre. (Le *menagier de Paris.* Paris, 1846, t. II, p. 241-242).

Coumin. — *Comin, cumin* fruit de *Cuminium Cyminum* a de sa nature de bien faire oriner (Alebrand).

Çost. — *Costus* racine de *Ancklandia Costus* auquel les anciens attribuaient de merveilleuses propriétés.

Drame. — Drachme ou gros. Huitième partie du l'once. La drachme pesait environ 3 gr. 82.

Dyante. — Pour *diaute, dialthee.* Onguent dont la base est le mucilage de la racine de guimauve (du grec althœa).

Eruke. — (*Brassica eruca.* L.). Roquette. Cette plante est appelée *éruque* dans l'*Arbolayre* et *erucque* dans l'*Hortus sanitatis* translaté.

FIENS GREC. — Pour *fenugrec* (Trigonella fœnum græcum L.) plante dont les graines sont encore employées en pharmacie.

FACEOLI. — Sorte de fève. Il ne saurait être question du haricot (*faceolus*).

GELINE. — Du latin gallina. Poule. La graisse de poule (*cras de geline*) était très usitée en onguent.

GERNATE (Pun). — Grenade, fruit du grenadier (Punica granatum).

GLAI. — Glaïeul... « Acorus est appelé en français glay et croist es eanes et aussi es montaignes et en haut pays et est appelé d'aucuns venerea ou affrodisia (Jard. de santé I, 6 imp. la Minerve.)

LAITUAIRE, *Electuaire*. — Préparation composée de poudres divisées soit dans un sirop, soit dans du miel, soit quelquefois dans une résine liquide.

MASTIC. — Résine tirée du tronc et des branches principales du lentisque (*Pistacia Lentiscus*) arbrisseau du Midi, sorte de pistachier.

ORVIGANO. — Nom grec de l'origan (labiée). *Origanum vulgare*.

PIRÈTHRE. — Composée *Anthemis Pyrethrum* L.). On employait sa racine qui portait le nom de *Racine salivaire* parce qu'elle était un puissant sialogue.

PILE. — Pilules.

POIVRE LONC. — *Poivre long*, fruit du Piper officinarum C. D. C. (*Chavica officinarum* Miq).

PINKENART. — Pour spicanart ou Nard indien : « Cette substance, dit Guibourt (t. III, p. 73), a été célèbre dans l'antiquité et comptée au nombre des aromates les

plus précieux ; son odeur passait pour exciter les désirs amoureux ; partant elle était en grand honneur chez les dames romaines, comme elle l'est encore aujourd'hui chez celles du Nèpaul. » Le Nard indien est le rhizome recouvert des débris de feuilles radicales de *Nardostachys Jatamansi* D. C. plante des Indes-Orientales.

RACHINETTE. — (Boulonnais) pour racinette : petite racine.

RICOLICE. — *Ricalice, régalisse* : reglisse.

SAIZACOL. *Sarzacol.* — Sarcocolle, substance résineuse qui découle d'un Astragale de Perse, l'*Astragalus Sarcocolla* Dymock, et qu'on employait pour hâter la réunion des chairs. L'origine de cette substance a été découverte par Dymock qui l'a signalée en 1890, dans le premier volume de son livre intitulé *Pharmacographia Indica*

SANC DE DRAGON. — Sang-Dragon. « On donne ce nom, dit Planchon, à une matière résineuse, de couleur rouge brun, souvent foncée, mais donnant toujours une poudre rouge, sans saveur bien marquée, sans odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool quand elle est pure. Le Sang-Dragon, qui vient dans nos pharmacies est donné par des plantes du genre *Calamus* et particulièrement par le *Calamus Draco.* Wild. *Dœmonorops Draco* Blume), qui vient dans l'Indo-Chine et dans les îles Moluques.

Sérapion et Avicenne donnent le nom de sang-dragon aux plantes appelées *Achillee* et *Sideritis* ; il est vraisemblable qu'Alebrand les a suivis dans leur erreur.

Savinne. — *Sabine*. (*Juniperus Sabina*).

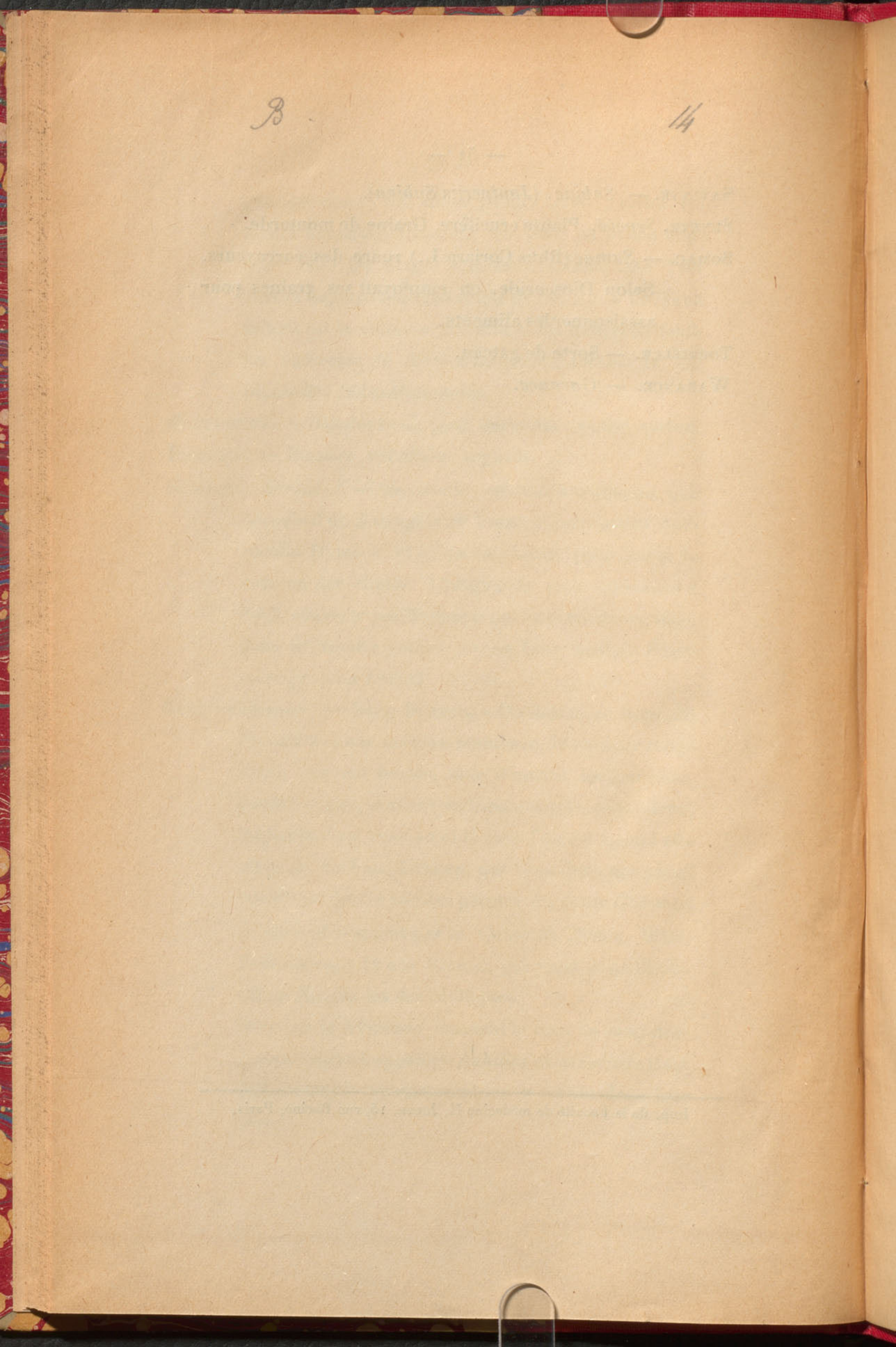
Seneve. *Senevé*. Plante crucifère. Graine de moutarde.

Somac. — *Sumac* (Rhus Coriara L.) roure des corroyeurs. Selon Dioscoride, on employait ses graines pour assaisonner les aliments.

Tortielle. — Sorte de gâteau.

Warance. — *Garance*.

Imp. de la Faculté de médecine H. Jouve, 15, rue Racine, Paris.


B
14

